

COMMUNIQUE

Suite aux informations relayées dans la presse et sur les réseaux sociaux faisant état de licenciement de 26 000 agents par le Fonds d'Entretien routier autonome (FERA).

Le FERA tient à apporter les précisions suivantes :

Les agents dits licenciés sont précisément des prestataires, exclusivement recrutés par les collectivités territoriales, bénéficiaires des financements du FERA. Ces jeunes et femmes ont été en effet recrutés par les communes dans le cadre du Programme d'urgence pour l'emploi des jeunes « XËYU NDAW ÑI » déroulé sur une durée de trois ans, de 2021 à 2024. Ils sont en conséquence des employés de ces communes. Seulement, leur paiement est assuré par le FERA à travers les conventions de financement signées avec les collectivités territoriales.

De plus, les conventions de financement sont arrivées à échéance depuis fin juillet 2024 de même que les contrats de prestation des agents qui y étaient liés. Par conséquent, toute activité menée après cette date est sans couverture contractuelle. Les maires de toutes les communes concernées sont informés de cet état de fait.

LE FERA, un financement efficace et transparent.



Soukeye DIOP